

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE CONTRÔLE

DES CONCESSIONS
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

2011



P.3 1 RAPPORT DE CONTRÔLE

- P.3 1.1 Patrimoine physique et financier
- P.6 1.2 Continuité et qualité de la fourniture
- P.7 1.3 Sollicitations des communes et des usagers
- P.9 1.4 Les usagers et la consommation électrique
- P.11 1.5 Le service public du gaz

P.13 2 RAPPORT D'ACTIVITÉ

- P.13 2.1 Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux de distribution publique
- P.15 2.2 Éclairage public
- P.16 2.3 Maîtrise de la demande énergétique
- P.17 2.4 Communications électroniques
- P.18 2.5 Bilan financier
- P.19 2.6 Bilan social

LE MOT DU PRÉSIDENT



Robert Descazeaux
Maire de Garganvillar
Président du SDE 82

L'activité du Syndicat reste toujours aussi importante au titre des différentes prérogatives qu'il exerce.

Jamais, depuis la création du Syndicat en 1938, **la mission d'autorité concédante n'a été aussi essentielle** qu'aujourd'hui, pour la défense des intérêts des usagers, concernant la qualité de l'électricité et des services associés.

L'ouverture du capital d'EDF et la création de sa filiale ERDF en 2008 rendent les missions de contrôle plus exigeantes, et ce d'autant que le contexte économique et social rend un **nombre toujours croissant d'usagers plus fragiles** et plus exposés à la précarité énergétique.

L'automatisation de l'octroi du Tarif de Première Nécessité témoigne de ce constat et de la volonté de créer une certaine solidarité dans le domaine de l'énergie. Cette démarche est en adéquation avec l'article 1 de la loi du 10 février 2000, qui stipule que le service public de l'électricité « *concourt à la cohésion sociale, en assurant le droit à l'électricité pour tous, à la lutte contre les exclusions ...* ».

Dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage, le **volume et le rythme des travaux doivent répondre à des besoins encore conséquents**, eu égard à la spécificité rurale de la majorité de réseaux anciens et ce corrélativement au développement de l'urbanisation et des activités.

Parallèlement, l'initiative unilatérale d'ERDF de prolonger la durée de vie comptable de certains ouvrages en portant celle-ci de 40 à 50 ans nous interpelle, car **elle porte préjudice à notre collectivité** dans l'équilibre patrimonial comptable. De sorte que le Comité Syndical pourrait être conduit à rejeter le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) dans le cadre d'une motion.

Autant de thèmes qui nous invitent à maintenir, et même approfondir notre vigilance pour la défense du service public de l'énergie.



1. RAPPORT DE CONTRÔLE

1.1 PATRIMOINE PHYSIQUE ET FINANCIER

L'exercice a été marqué par une extension des linéaires de réseau (plus de 100 km) et par une augmentation du nombre de postes (plus de 100). L'enfouissement des réseaux, afin de mettre le Tarn-et-Garonne au niveau de la moyenne nationale, s'est poursuivi. Le Syndicat souhaite néanmoins que le concessionnaire continue son effort sur le renouvellement, et il veille à ce que le patrimoine financier correspondant soit mieux valorisé. Sa valeur brute en fin 2011 est de l'ordre de 435 016 k€.

1.1.1 PÉRIMÈTRE ET RÈGLES DE LA CONCESSION

Le SDE intervient au titre de la concession départementale à laquelle l'ensemble des communes du département a adhéré (195 communes). Le périmètre concerné recouvre une population totale de 235 915 habitants et 137 587 usagers. Depuis 1993, un contrat à durée de 25 ans lie le Syndicat, autorité concédante, et ERDF, concessionnaire, chargé d'exploitation et de développement du réseau public d'électricité, dont les obligations ont été redéfinies dans le cadre de la loi du 7 décembre 2006. L'exercice du contrôle de concession par le Syndicat répond à trois grandes exigences : défendre les intérêts et les droits de l'utilisateur ; garantir, en tout point du territoire, une électricité de bonne qualité ; s'assurer du bon accomplissement par ERDF des missions fixées par le Cahier des Charges de Concession (CCC).

1.1.2 LE PATRIMOINE PHYSIQUE

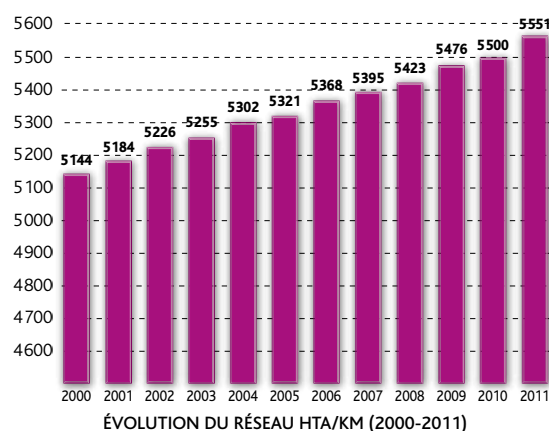
La concession est alimentée par 19 postes sources dont 10 sont implantés sur le département. La très forte progression du raccordement d'installations de production au réseau, national comme départemental, s'est confirmée en 2011. On compte ainsi 1 126 producteurs à fin 2011, contre 705 en 2010 et 135 en 2009.

LE RÉSEAU DU TARN-ET-GARONNE EN 2011

Le réseau en concession représente 12 070 km de linéaire, dont 5 551 en moyenne tension (entre 15 000 et 63 000 V) et 6 519 en basse tension (entre 230 et 400 V). Depuis 2000, ce réseau a été constamment développé. Il est essentiellement implanté en zone rurale : 80,44 % pour la HTA, 77,67 % pour la BT. Ceci confirme certaines caractéristiques : la part du linéaire en aérien y est nettement supérieure à la moyenne nationale (69,8 % en HTA ; 78,5 % en BT), de même que celle en faible section.

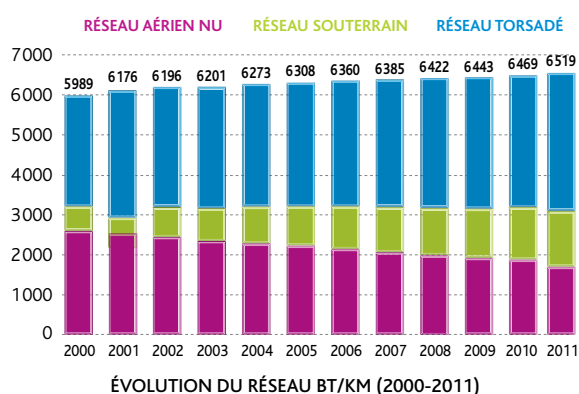
Depuis plusieurs années, le SDE et ERDF mènent une politique volontariste afin de développer l'enfouissement et la résorption de la faible section. Sur le réseau HTA, la part du linéaire souterrain a été portée de 25 à 30 % entre 2008 et 2012 (un effort 2 fois supérieur à la moyenne nationale) ; et, en 2011, il s'est accru de 51 km. Sur le linéaire BT, la part du souterrain a progressé de 3 points depuis 2008 et, en 2011, 50 km ont été enfouis.

Ainsi, la proportion de linéaire en aérien « nu » est en baisse. En 2011, il ne représente que 21 % des 95,08 km de linéaire HTA mis en service par le concessionnaire. Sur le linéaire BT, la part de la faible section a été sensiblement diminuée entre 2008 et 2011 (de 19,2 à 15,9 %). L'ensemble du linéaire s'est accru, entre 2010 et 2011, de 100 km (50 en HTA, 50 en BT).



RÉPARTITION TYPOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DU LINÉAIRE HTA/m (2011)

Zone type	aérien	dont faible section	torsadé	souterrain	Total
Urbain	555955	19890	838	529060	1085851
Rural	3314857	193893	1843	1148052	4465748
Linéaire total	3870812	213784	2681	1677112	5550599



RÉPARTITION TYPOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DU LINÉAIRE BT/m (2011)

Zone type	aérien	dont faible section	torsadé	souterrain	Total
Urbain	291 241	136 464	717 633	446 647	1 455 521
Rural	1 396 485	900 670	2 712 278	954 605	5 063 368
Total général	1 687 726	1 037 134	3 429 911	1 401 252	6 518 889

Les opérations réalisées par le concessionnaire sur le réseau HTA ont prioritairement concerné les renforcements (66,26 %) et, dans une moindre mesure, les extensions (20,14 %) et les renouvellements pour cause d'obsolescence ou déplacement d'ouvrage (13,60 %). Sur le réseau BT, ERDF a réalisé des travaux d'extension (51,95 %), de renouvellement et déplacement d'ouvrage (40,27 %) et, dans une proportion moindre, de renforcement (10,92 %). Le Syndicat considère néanmoins que le concessionnaire doit poursuivre l'effort de renouvellement afin de réduire les écarts à la moyenne nationale et, surtout, d'améliorer la qualité de la fourniture

LES POSTES

La concession compte 7 434 postes HTA/BT. Entre 2008 et 2011, le nombre de postes installés a progressé de 3,3 %. On constate également une hausse très significative du nombre de postes sur cabine basse, tandis que les installations sur poteau et cabine haute diminuent. La qualité de la fourniture tend ainsi à s'améliorer.

Le nombre de clients rattachés s'élève à 135 232, dont 39 576 sur des postes H61. À noter que, en fin 2010 et conformément à l'exigence du législateur, ERDF avait achevé le traitement des transformateurs en exploitation contenant des traces de PCB (pollution > 500 ppm).

POSTES BTA/BT, ÉVOLUTION (2008/2011)

Nombre de postes	2008	2009	2010	2011
Total	7193	7249	7319	7434
Dont postes sur poteau	4715	4674	4629	4584
Dont postes cabines hautes	150	146	131	126
Dont postes cabines basses	NC	2429	2559	2724

L'ÂGE DES OUVRAGES

En 2011, 32,69 % des ouvrages HTA (30 % en 2010) et 31,61 % des postes (28 % en 2010) ont plus de 30 ans. Sur le réseau BT, le nombre des ouvrages ayant plus de 30 ans a sensiblement diminué par rapport à l'exercice précédent (48,3 % en 2011 contre 50 % en 2010). Conformément à l'article 10 du CCC, il appartient au concessionnaire de financer le renouvellement d'ouvrages, nécessaire au maintien du réseau en bon état de fonctionnement, comme le rappelle régulièrement le SDE au concessionnaire.

RÉPARTITION DES OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (2011)

	HTA km	HTA %	BT km	BT %	HTA/BT Nbre postes	HTA/BT % postes
< 10 ans	937	17,11 %	1384	25,27 %	1427	26,06 %
> 10 ans et < 20 ans	1225	22,37 %	1277	23,32 %	1952	35,65 %
> 20 ans et < 30 ans	1599	29,20 %	1217	22,22 %	2324	42,44 %
> 30 ans et <= 40 ans	1006	18,37 %	229	4,18 %	1215	22,19 %
> 40 ans	784	14,32 %	2412	44,05 %	516	9,42 %
Total	5551		6519		7434	

1.1.3 LE PATRIMOINE FINANCIER

Le patrimoine de la concession dans la comptabilité d'ERDF a augmenté de 36,15 % depuis 2005, pour atteindre une valeur de 435 016 k€ en valeur brute et 272 238 k€ en valeur nette au 31 décembre 2011. 44,69 % (contre 42 en 2010) correspondent au réseau BT; 43 % correspondent au réseau BT construit par le concessionnaire.

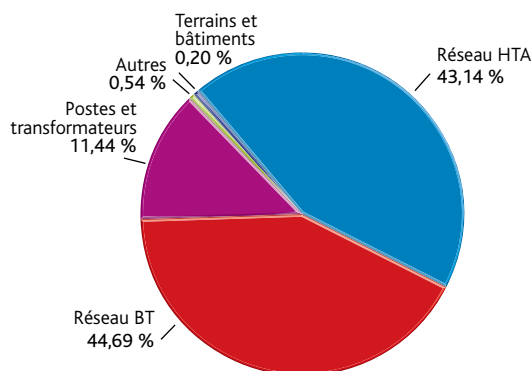
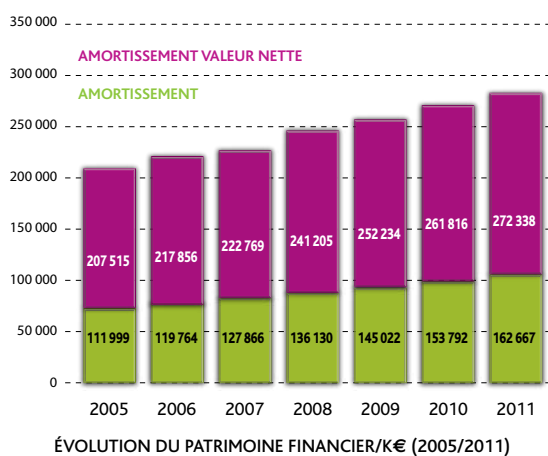
PROTOCOLE VRG : BILAN ET AVENANTS

Dans ses rapports successifs, le SDE a mis en exergue la sous-valorisation des ouvrages exécutés par l'autorité concédante et remis au concessionnaire pour l'enregistrement dans la comptabilité patrimoniale. Ce constat, également établi au plan national, a conduit au protocole relatif aux ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, co-signé par la FNCCR et ERDF le 1^{er} septembre 2009 et ce pour une durée de deux ans.

En 2011, ce protocole, que le SDE avait mis en œuvre à partir de 2010, a fait l'objet d'un avenant (signé le 13 décembre 2011). D'une durée de trois ans (à compter du 1^{er} septembre 2011), il intègre les ajustements et précisions proposés dans le cadre de la commission nationale de suivi réunissant les deux partenaires.

• L'actualisation des données

Sur l'année 2011, le SDE a assuré la maîtrise d'ouvrage de 326 chantiers de distribution publique d'électricité. Cependant, seuls 209 chantiers ont été traités dans le cadre de la Valorisation des Remises Grises par le concessionnaire dans la période de contrôle de la concession, soit 64 % du total (pour 69 % l'année précédente). En 2011, après actualisa-



RÉPARTITION DE L'ACTIF BRUT PAR OUVRAGE LOCALISÉ (2011)

tion des données 2010, on constate que 90 % des affaires de 2010 ont bien été enregistrées à la date de remise d'ouvrage.

Il ressort aussi que, sur les deux années probatoires de ce protocole, les dossiers prioritairement traités par ERDF concernaient les extensions, sachant qu'ils sont soumis à une contrainte supplémentaire : le contrôle pour le recouvrement de la Part Couverte par le Tarif (PCT). En dépit de

À SAVOIR

PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DE CERTAINS OUVRAGES

Lors de la remise du CRAC le 27 juin 2012, ERDF a annoncé sa décision de reporter de 40 à 50 ans la durée de vie des canalisations basse tension aériennes torsadées, sans consultation ni de l'autorité concédante, ni de la FNCCR. Cette initiative aurait été prise selon des études démontrant l'efficacité des réseaux au-delà d'une durée de vie de 40 ans. L'effet induit en est une réduction conséquente des dotations aux amortissements et des provisions pour renouvellement. L'exploitant n'a plus à constituer de provisions pour les ouvrages dont la durée de vie se situe au-delà du terme du contrat. Cette décision impacte notablement l'équilibre financier de la concession, en tant qu'elle concerne les dettes et créances réciproques des parties à l'échéance du contrat de concession. Les intérêts de la collectivité se trouvent desservis. Rappelons que 44,05 % du linéaire de réseau basse tension a plus de 40 ans.

l'actualisation des données 2010 signalée ci-dessus, une sous valorisation conséquente est relevée. Elle représente, pour le SDE, une perte de 1 975 525 euros, soit environ 23 % du montant investi. En 2011, l'analyse des dossiers traités suivant le protocole VRG fait apparaître une perte financière subie par le Syndicat de 860 193 euros, soit 17 % du coût réel investi. Seuls 69 dossiers étaient conformes aux seuils de tolérance prévus par le protocole.

Une nette amélioration de la valorisation des ouvrages est constatée. En effet, en décembre 2010, une rencontre entre les techniciens du SDE et les services d'ERDF (MOABT) a permis une étude plus approfondie de la fiche de collecte de façon à appréhender au plus juste les éléments techniques détaillés pour se rapprocher des coûts réels exposés de l'autorité concédante. Le concessionnaire doit néanmoins améliorer « sa cadence » de saisine, son délai de transmission des affaires valorisées et appliquer les dispositions du protocole VRG, notamment en se rapprochant systématiquement de l'AOD lors des dépassements des seuils d'alerte.

IMMOBILISATIONS PATRIMONIALES/K€ (ÉVOLUTION 2010-2011)

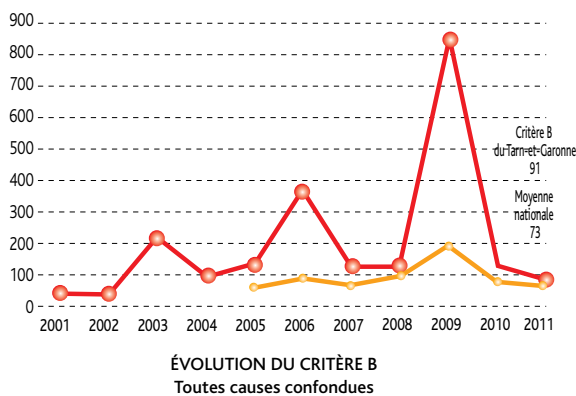
	2010			2011		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Ouvrages localisés	346 116	125 580	220 536	362 179	132 996	229 183
évolution 2010-2011	4,29 %	6,13 %	3,27 %	4,64 %	5,91 %	3,92 %
évolution 2005-2011	29,81 %	38,57 %	25,30 %	35,83 %	46,75 %	30,21 %
Ouvrages non localisés	69 492	28 212	41 280	72 837	29 681	43 155
évolution 2010-2011	6,31 %	5,69 %	6,74 %	4,81 %	5,92 %	4,54 %
évolution 2005-2011	31,43 %	32,01 %	31,04 %	37,76 %	39,82 %	36,99 %
Total	415 608	153 792	261 816	435 016	162 677	272 338
évolution 2010-2011	4,62 %	6,05 %	3,80 %	4,67 %	5,78 %	4,02 %
évolution 2005-2011	31,43 %	32,01 %	31,04 %	36,15 %	45,25 %	31,24 %

1.2 CONTINUITÉ ET QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Moins d'interruptions ou de perturbations... 2011 confirme l'évolution positive, sensible depuis plusieurs années, de la continuité et de la qualité de l'alimentation. C'est d'autant plus notable que les travaux de modernisation, renforcement du réseau HTA, réalisés notamment par le concessionnaire, sont importants. Néanmoins, le SDE est attentif au maintien de ces résultats dans la durée.

1.2.1 ÉVOLUTION DU CRITÈRE B

Le critère B mesure la durée moyenne annuelle, exprimée en minutes, pendant laquelle un client alimenté en basse tension (BT) est privé d'électricité. Et ce quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture.



2006 avait conduit à un constat alarmant à ce propos. 2011 a vu se confirmer la tendance plus favorable qui se dessine depuis 2010. Le taux de progression sur ce critère, hors événement climatique, est de 31 % sur cette période. Toutes causes confondues, le temps de coupure est de 91 minutes et il reste plus élevé qu'au plan national (73 minutes). Toutefois l'écart à la moyenne nationale se réduit.

Depuis 2009, le département a été affecté par des incidents climatiques majeurs, avec les tempêtes *Klaus* (2009), *Xynthia* (2010), puis *Joachim* (2011). Mais cette dernière n'a pas été classée comme « exceptionnelle » et, globalement, 2011 a été calme sur le plan climatique et les incidents n'ont eu que peu d'impact sur le critère B.

On notera que la durée moyenne de coupure est variable selon les communes.

LES PERTURBATIONS SUR LE RÉSEAU

Ces dernières années, le temps de coupure pour incidents est en nette amélioration. Selon ERDF, les coupures pour travaux seraient liées :

- pour partie (2009 et 2010) au programme exceptionnel de remplacement des transformateurs HTA/BT pollués au PCB;
- pour une autre partie, aux obligations réglementaires et au rattrapage important sur l'élagage de la végétation à proximité des réseaux;
- aux travaux d'investissement sur les réseaux HTA et BT, sur lesquels le concessionnaire et le SDE82 coopèrent afin

de mieux maîtriser les temps de coupure (programmation concertée, organisation des chantiers, développement des travaux sous-tension, groupes électrogènes...).

Cependant, à la demande de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), un nouveau barème des travaux sous tension a été proposé par ERDF : les travaux permettent de réparer et d'entretenir les infrastructures du réseau sans couper leur alimentation électrique. Un atout indéniable pour optimiser la maintenance des lignes et postes... mais qui exige une expertise spécifique. Le SDE82 sera attentif à l'emploi de ces techniques moins pénalisantes au niveau des coupures.

1.2.2 LA CONTINUITÉ D'ALIMENTATION ÉVALUÉE AU TRAVERS DU DÉCRET QUALITÉ

Le décret N° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et ses arrêtés d'application fixent les niveaux de qualité et les prescriptions techniques pour les réseaux de distribution publique d'électricité. La continuité d'alimentation est caractérisée par le nombre de coupures longues (supérieures à 3 min.), leur durée cumulée, et le nombre de coupures brèves (entre 1 sec. et 3 min.) que subit un abonné en cours d'année. Un client est considéré comme mal alimenté si le nombre de coupures longues est supérieur à 6, le nombre de coupures brèves supérieur à 35, et si la durée cumulée des coupures longues est supérieure à 13 heures.

LES COUPURES

Entre 2010 et 2011, le temps moyen de coupure pour travaux a été significativement diminué. Et, depuis 2008, le nombre de coupures brèves a constamment régressé (-51 %).

PERTURBATIONS POUR INCIDENTS: ÉVOLUTION EN NOMBRE (2008/2011)

	2008	2009	2010	2011
Longues (> ou = à 3 min.)	625	941	853	622
Brèves (de 1s à 3 min.)	829	604	445	406

PERTURBATIONS POUR TRAVAUX TYPE RÉSEAU: ÉVOLUTION EN NOMBRE (2008/2011)

	2008	2009	2010	2011
Réseau BT	119	363	306	376
Réseau HTA	805	909	875	632
Temps moyen	33	49	56	41

Cette baisse peut s'expliquer par la poursuite des efforts d'ERDF en matière d'élagage, l'une des causes principales d'incident, sur le réseau BT notamment. Le concessionnaire a élagué sur 174 km de réseau HTA/BT en 2011, 146 en 2010 et 101 en 2009.

LA TENSION

Le décret stipule également que le client est mal-alimenté lorsque son point de connexion au réseau connaît, au moins une fois dans l'année, une tension BT ou HTA à l'extérieur d'une plage de variation comprise entre 230 V ou 400 V (+ 10 % ou - 10 %). Le niveau global de continuité de fourniture, au niveau départemental, est non-respecté si le taux d'utilisateurs mal alimentés dépasse 3 %. Depuis 2008, le taux de CMA est non seulement inférieur à 3 %, mais aussi en baisse constante.

Toutefois, si le taux de clients mal-alimentés est conforme à la réglementation, force est de constater que l'évolution résulte davantage de la modification des paramètres de calcul que des seuls travaux réalisés sur ce réseau tant par ERDF

que par le SDE. Ce paramétrage a été installé par le concessionnaire sans concertation avec les autorités concédantes et n'intègre pas toutes les composantes du critère « mal alimenté » notamment la notion de gradient.

CLIENTÈLE MAL-ALIMENTÉE/ÉVOLUTION (2008-2011)

	2008	2009	2010	2011
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible (207 volts et 253 volts)	3 659	2 550	2 040	2 147
Taux de clients mal alimentés sur le territoire de la concession	2,80 %	2,90 %	1,50 %	1,60 %

Les opérations d'entretien et de sécurisation menées actuellement par ERDF sur les réseaux HTA y contribuent, de même que les investissements consentis sur le renforcement des réseaux HTA et BT. Néanmoins, il faudra tenir compte, dans l'avenir, de l'évolution démographique, de ses conséquences en matière d'urbanisme, mais aussi des saisines concrètes par les usagers au regard des problèmes de qualité qu'ils rencontrent.

1.3 SOLLICITATIONS DES COMMUNES ET DES USAGERS

Sur l'exercice, le nombre de saisines effectuées auprès du SDE par les usagers et communes ou autres organismes a augmenté. Elles restent majoritairement liées à des défauts de qualité de fourniture et d'entretien des réseaux.

1.3.1 LE SUIVI DES RÉCLAMATIONS

En 2011, le nombre de saisines (168 au total) effectuées auprès du SDE a augmenté de 25 % par rapport à 2010. 64 % des dossiers traités (proportion voisine de celle de 2010) se sont soldés par une intervention du concessionnaire ou de l'autorité concédante et 9 % ont été classés sans suite (11 % en 2010).

La procédure de traitement s'est améliorée suite au renforcement de l'équipe du service Contrôle des concessions, à la régularité des réunions trimestrielles avec ERDF, mais aussi à l'approfondissement de l'étude de dossiers particuliers avec les Services juridique et technique du SDE.

1.3.2 ORIGINE ET MOTIF DES RÉCLAMATIONS

Pour 2011, les motifs principaux des réclamations restent le défaut de qualité de fourniture (46 % des sollicitations) ainsi que l'insuffisance d'entretien des réseaux (17 %). Les défauts d'entretien et de sécurité des réseaux sont aussi relevés par les chargés d'affaires du Service technique du Syndicat lors de déplacement sur le terrain. Toutefois, 2011 voit émerger de nouveaux motifs de saisine, notamment la

NOMBRE DOSSIERS/MOTIFS LITIGE : ÉVOLUTION EN NOMBRE (2005/2011)

Motif litige	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Entretien, renouvellement et élagage	17	19	27	62	40	29	28
Suivi travaux MO ERDF							9
Qualité d'électricité	47	27	49	56	51	77	77
Déplacement d'ouvrage	12	4	7	26	12	12	25
Dépose	3	2	3	4	3	4	5
Liée à la clientèle	0	0	4	5	10	8	16
Divers	17	14	4	5	4	4	8
Total	96	66	94	158	120	134	168

demande d'avis sur des devis d'ERDF lors de raccordement sur des communes urbaines, ou de suivi lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage ERDF — par exemple des poteaux non déposés (9 % des dossiers). De plus, la saisine pour déplacement d'ouvrage est en progression significative: 15 % en 2011, contre 9 % en 2010.

À SAVOIR

COMMENT SAISIR LE MNE

Après avoir saisi le fournisseur d'énergie pour un litige, par lettre recommandée avec accusé de réception, et faute de réponse ou de décision satisfaisante dans un délai de deux mois, tous particuliers et professionnels dont les installations sont d'une puissance sous-crite inférieure à 36 kVA peuvent recourir au Médiateur national de l'énergie (MNE).

> **Contact** : Médiateur national de l'énergie-Libre réponse n° 5925 -75443 PARIS CEDEX 09 – Tél. : 0810 112212 – e.mail via le site internet <http://www.energie-mediateur.fr>.

> **Au SDE 82** : le service Contrôle des concessions en relation avec les concessionnaires est composé de M^{mes} Bérini (0563210913) et Palama (0563210926) par mail: serviceconcession@sdetg.fr, via le site internet: www.electricite82.com



La représentante du MNE à participé à la CCSPL du SDE 82

considère ce produit de première nécessité comme un sujet de pré-occupation important au regard des montants des factures d'énergie qui représentent une part importante de ses dépenses.

Afin d'assurer la protection des consommateurs d'électricité et de gaz naturel, le SDE 82 s'appuie sur le protocole d'accord signé entre la FNCCR et le MNE, qui encadre la transmission des informations entre le MNE et les autorités concédantes et formalise leurs échanges. Le Syndicat peut saisir directement le MNE en lieu et place de l'abonné. De même, les services du Médiateur peuvent recourir à l'avis du SDE pour l'instruction de certaines affaires. L'autorité concédante peut également solliciter l'intervention du MNE dans le cadre, notamment, des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL). Aussi la représentante du MNE a participé à la CCSPL du SDE rendant compte de son activité sur le département.: 2011 a vu une progression des requêtes (14 %), 66 % concernant l'électricité et 31 % le gaz. Cette évolution est confirmée au niveau national.

ÉVOLUTION DES SAISINES MNE (2010-2011)

	2010	2011
Saisines/National	7066	8044
Saisines/Midi-Pyrénées	441	358
Saisines/Tarn-et-Garonne	28	32

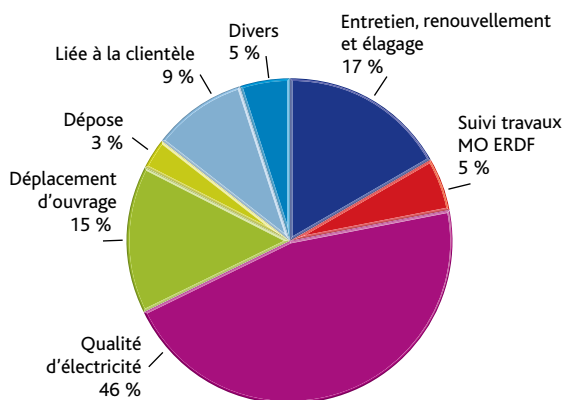
LES PROBLÈMES LIÉS À LA CLIENTÈLE

44 % des dossiers ouverts en 2011 ont été clôturés. L'amélioration du dispositif du service du fournisseur historique (augmentation des effectifs) a contribué à une nette évolution du traitement des dossiers.

Depuis 2007, date de l'ouverture des marchés de l'énergie, le Médiateur national de l'énergie, autorité indépendante, est de plus en plus reconnu comme acteur engagé dans l'évolution de ce marché.

En Tarn-et-Garonne comme ailleurs, le « citoyen consommateur »

Le nombre de demandes liées à la qualité de fourniture est identique à 2010 et représente 46 % des réclamations.



ANALYSE PAR MOTIF DE LITIGE (2011)

62 % d'entre elles (contre 78 % en 2010) ont été prises en charge par le SDE dans le cadre des travaux de renforcement — pour un montant estimé à 2 551 k€. Les autres demandes enregistrées au cours du deuxième semestre 2011 sont en cours d'étude ou à clôturer sans suite, l'abonné n'ayant suivi les démarches recommandées par le SDE.

Le nombre de réclamations liées à EDF en tarif réglementé a doublé en 2011. Elles concernent principalement une incompréhension des éléments de la facture ou la contestation d'une consommation considérée comme anormalement élevée. À cet égard, le SDE préconise la saisine par écrit du service réclamation du fournisseur et interviendra auprès de l'interlocuteur privilégié d'EDF.

Les démarches à effectuer pour ces différents types de réclamations ont été décrites dans le rapport de 2010 et restent inchangées pour 2011.

1.4 LES USAGERS ET LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

2011 a vu le nombre d'usagers continuer à progresser (1,56 %), notamment ceux abonnés au tarif marché. On note également une augmentation des impayés d'électricité gérés par le FSL, mais aussi du nombre des bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité (TPN), qui confirment la montée de la précarité énergétique.

1.4.1 LE BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE

Le bilan de l'activité du concessionnaire sur l'année 2011 est retracé à partir des éléments fournis par le concessionnaire lors de la remise du Compte Rendu d'Activité et des requêtes complémentaires sur demande de l'autorité concédante.

LA SEGMENTATION CLIENT

La segmentation des clients est faite en fonction de la puissance souscrite et de la tension au point de raccordement à la distribution publique d'électricité.

SEGMENTATION CLIENTÈLE/TARIFS (2011)

	CATÉGORIES USAGERS AU PRIX DU MARCHÉ	CORRESPONDANCE TARIF RÉGULÉ	USAGERS CONCERNÉS
P > 250 kVA card	C1	VERT	CARD (contrat d'accès au réseau de distribution): Fournisseurs d'électricité, Industrie, Gros consommateurs
P > 250 kVA card	C2 C3		Industrie, Gros consommateurs Industrie, Collectivités locales
36 kVA < P < 250 kVA	C4	JAUNE	Collectivités locales, Professionnels
P < ou égale à 36 kVA	C5	BLEU	Quelques petits consommateurs professionnels Usagers domestiques

LES DONNÉES-CLÉS

Sur le périmètre de concession, 137 587 usagers ont accès au réseau de distribution publique d'électricité, tous tarifs confondus, pour une puissance souscrite globale de 1 492 844 kVa. 1 501 883 051 kWh sont acheminés annuellement sur ce réseau, générant une recette perçue par le concessionnaire d'un montant de 52 432 241 euros (ce

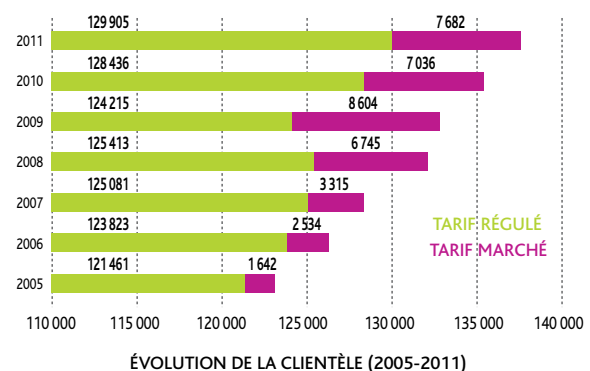
CLIENTÈLE/TARIFS – ACTIVITÉ 2011

	TARIF RÉGULÉ	TARIF MARCHÉ	TOTAL
Nombre de clients acheminés	129 905	7 682	137 587
Évolution 2010-2011	1,14 %	9,18 %	1,56 %
Recettes d'acheminement en M€	NC	NC	52 462
Évolution 2010-2011	/	/	5,78 %
Énergie acheminée	1 919	83	1 502
Évolution 2010-2011	1,14 %	13,70 %	1,83 %

montant diffère selon les sources d'informations transmises, dû à un décalage des mises à jour informatiques des bases techniques et financières). Rappelons, en outre, que le tarif d'acheminement est fixé par voie réglementaire (arrêté) sur proposition de la Commission de régulation de l'énergie. Il est défini pour couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et il est identique sur tous les territoires français (principe de péréquation).

Globalement, 98 % des usagers sont des clients ayant souscrit une puissance <= 36kva (contre 92 % au plan national). Entre 2010 et 2011, leur nombre a progressé de 1,56 %. Après une année 2010 où leur nombre avait significativement baissé (18,22 %) par rapport à 2009, le nombre de clients en tarif marché a progressé de 9,18 %. Le nombre de clients en tarif régulé a quant à lui progressé de 1,14 %.

43,69 % des usagers (tous tarifs confondus) résident en zone urbaine. Ils représentent 50 % de la puissance souscrite, 72,8 % de la consommation et 59,35 % des recettes d'acheminement perçues par ERDF. Quatre ans après l'ouverture du marché de l'énergie (1^{er} juillet 2007), le nombre d'usagers sur le périmètre de concession s'est accru de 7,16 %. Une progression très forte (131,73 %) est enregistrée sur les clients en tarif marché; toutefois, ils ne représentent, en 2011, que 5,58 % de l'ensemble des usagers.



1.4.2 LES USAGERS EN SITUATION PRÉCAIRE

LE FOND DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Les Fonds de solidarité pour le logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement (loyer, accès au logement, fuel, caution et premier mois de loyer, eau, électricité, gaz, le téléphone).

En Tarn-et-Garonne, le FSL est géré par le Département et la communauté d'agglomération de Montauban. EDF et le SDE contribuent à l'alimenter, respectivement à hauteur de 80 000 (pour 77 000 en 2010) et 15 000 euros. Selon les données fournies par le FSL à fin 2011, le budget global, toutes aides confondues, a augmenté de 28,88 %. Les impayés d'électricité représentent 35,61 % du budget global et 42 % du nombre de dossiers pris en charge. Cette année a donc vu se confirmer l'évolution à la hausse de la précarité énergétique.

BILAN FSL/ÉVOLUTION (2010-2011)

	2010	2011	ÉCART
Budget total €	879 313	1 133 290	+ 28,88 %
Nbre de dossiers réceptionnés	3 003	3 754	+ 25,01 %
Nbre de dossiers instruits au titre des impayés d'électricité	1 523	1 576	+ 3,48 %
Budget consacré au titre des impayés d'électricité	358 932	403 589	+ 12,44 %

LE TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité a instauré un Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité. Un décret du 8 avril 2004 fixe les conditions d'accès à ce tarif qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Celui-ci a été confirmé

par la loi sur la cohésion sociale dite « loi Borloo » du 5 mars 2007. Il est intégré dans le Service public de la fourniture. Cette tarification s'applique aux foyers dont les ressources annuelles sont inférieures ou égales au plafond permettant de bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire (soit 7 771 euros par an au 1^{er} juillet 2011 pour une personne seule).

Le TPN est financé par le biais de la contribution du service public de l'électricité (CSPE) payée par l'ensemble des consommateurs d'électricité en fonction des volumes consommés.

En 2011, le nombre de bénéficiaires a progressé de 4 % sur le périmètre de concession. Entre 2009 et 2011, il a certes diminué de plus de 40 %. Toutefois, cela ne signifie pas que la situation sociale se soit améliorée. En effet, jusqu'au décret de mars 2012 permettant d'attribuer automatiquement ce droit, un très grand nombre d'entre eux ne se faisaient pas connaître (en 2010, en France, sur 2 millions d'ayants droit, seuls 615 000 en bénéficiaient).

TPN/NOMBRE BÉNÉFICIAIRES/ÉVOLUTION (2009-2011)

2009	2010	2011	VARIATION 2010/2011
3 667	2 454	2 552	4,00 %

À SAVOIR

■ QUELQUES DÉFINITIONS

Clientèles/tarifs

- > Les clients en tarif marché (ou tarif libre) peuvent contracter avec le fournisseur de leur choix pour leur fourniture électrique.
- > Les clients en tarif réglementé (ou régulé) choisissent les tarifs fixés par les pouvoirs publics, sur avis de la CRE.

L'évolution des tarifs (2011)

- > 1^{er} juillet: évolution des tarifs réglementés de vente.
- > 1^{er} août: ajustement du tarif d'acheminement conformément à la décision ministérielle du 5 juin 2009 (Turpe3) à + 3,94 %.
- > 15 octobre: modification des conditions générales de vente en conformité avec les dispositions législatives de la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010. Elles sont disponibles et téléchargeables sur le site d'EDF: www.bleuciel.edf.com.

Les conséquences de la loi NOME sur les règles de réversibilités aux tarifs réglementés de vente

- > Pérennisation des tarifs « bleu »: à partir du 31 décembre 2015, c'est la CRE qui fixera les tarifs réglementés et non plus les ministres de l'Énergie et de l'Écologie.
- > Disparition des tarifs « jaune » et « vert » au 31 décembre 2015.
- > Redéfinition de la réversibilité (possibilité de retour aux tarifs réglementés).
- >> Puissance souscrite <=36kva: réversibilité immédiate sur simple demande et sans délai.
- >> Puissance souscrite >36kva: jusqu'au 31 décembre 2015: aucune

possibilité de réversibilité si le site a été déclaré avant le 07/12/10 (date de promulgation de la loi NOME); possibilité de réversibilité dans un délai de 1 an de contrat si le site a été déclaré après le 07/12/10.

■ EDF, FOURNISSEUR HISTORIQUE ET SA RELATION AVEC LA CLIENTÈLE

Liste des points d'accueil physiques

- > Boutique EDF Montauban: 12 rue Jean-Monnet, esplanade des Fontaines (après déménagement depuis la rue des Arts). Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 45.
- > 3 points services sont instaurés dans les locaux de la Poste à Caussade, Castelsarrasin et Valence-d'Agen.

La clientèle (chiffres-clés)

- > 50 % de clients mensualisés (45 % en 2010).
- > 5,1 % des clients ont une facturation des consommations arrêtée sur la base d'un auto-relevé (3,6 % en 2010).
- > 8 439 coupures ont été demandées par EDF à ERDF, dont 1 901 ont été effectives (5 618 en 2010 et 1 857 effectives).
- > 16 % des clients dont l'accès a été interrompu ont réglé leur dette (idem 2010).
- > 24 % des clients ont eu un contrat résilié (30 % en 2010).
- > Le taux de réussite des appels téléphoniques pour tous types de demande est de 76,8 % (76,3 % en 2010).
- > 17 211 conseils tarifaires ont été dispensés par ERDF (16 553 en 2010).

1.5 LE SERVICE PUBLIC DU GAZ

En 2011, le réseau en concession a progressé : il couvre 146,48 km (pour 145,50 km en 2010). Le patrimoine financier correspondant s'élève à 7 391 k€. L'exercice a notamment été marqué par la signature de la DSP confiée par le SDE à GRDF sur les communes de Campsas et Montbartier.

1.5.1 PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS

En 2011, l'action du Syndicat s'exerce sur 73 % des communes du Tarn-et-Garonne. Depuis 2006, le nombre des communes adhérentes a plus que doublé. Le périmètre des concessions recouvre juridiquement :

- 11 communes regroupées sous contrat syndical depuis 2007, et ce pour une durée de 30 ans ;
- 2 délégations de service public (DSP) sur une durée de 30 ans : l'une sur la commune de Labastide-Saint-Pierre, également signée en 2007 et l'autre sur les communes de Montbartier et Campsas, pour laquelle la signature a été officialisée le 21 décembre 2011 (lire ci-contre). Cette concession n'étant pas encore physiquement desservie, les données afférentes ne sont pas disponibles dans ce rapport.

PÉRIMÈTRE DE DESERTE ADHÉRENTES, ÉVOLUTION (2006-2011)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Communes desservies (date de transfert de compétence ou date de convention de desserte en gaz)	4	5	9	10	12	14
Communes desservies (date de transfert de compétence ou date de convention de desserte en gaz)	71	73	97	102	110	128
Total	75	78	106	112	122	142

1.5.2. LA MISSION DE CONTRÔLE DE CONCESSION

Pour l'année 2011, GRDF n'a pas communiqué les quantités d'acheminement sur le réseau de distribution publique dans son compte rendu d'activité à l'autorité concédante, au motif qu'il s'agit d'« informations commercialement sensibles (ICS) ». N'étant pas en mesure de rendre compte dans sa globalité de son activité, le SDE 82 s'est rapproché du concessionnaire afin d'échanger sur ce sujet.

LE PATRIMOINE PHYSIQUE

En 2011, le réseau de canalisations couvre 146,48 km, dont 91 % sur le périmètre du contrat syndical et 9 % sur la DSP de Labastide-Saint-Pierre. L'âge moyen des installations est de 16,5 ans sur le périmètre du contrat syndical, pour 4 ans sur la DSP de Labastide-Saint-Pierre. Les canalisations sont de type moyenne pression B (MPB 4 bars). 89 % sont en polyéthylène, matériau possédant une excellente résistance aux agents chimiques et aux chocs.

Le réseau acier, datant des années 1960, est encore présent sur quelques communes, notamment Moissac, seul site encore équipé en réseau cuivre.

TYPOLOGIE DES CANALISATIONS RÉSEAU/m (2011)

TYPE	PE	ACIER	CUIVRE	TOTAL	ÉCART 2010/2011
Concession SDE 82	119028	13880	1754	134662	-870
DSP Labastide S'-Pierre	11805			11805	0
Total	130833	13880	1754	146467	-870

L'activité de construction du réseau a été plus soutenue au début des années 2000. Sur l'exercice, GRDF a procédé à une extension du réseau de 1 517 mètres sur le périmètre du contrat syndical. Étaient concernées les communes de Montech (983 m), Moissac (214 m), Septfonds (208 m), Montbeton (67 m), Grisolles (45 m).

SIGNATURE DE LA DSP POUR LES COMMUNES DE CAMPSAS ET MONBARTIER

Robert Descazeaux, président du SDE 82, et Patrick Corbin, directeur GRDF pour la région Sud-Ouest, ont signé le 21 décembre 2011 un contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur les communes de Montbartier et Campsas. Cette signature s'est effectuée en présence des élus locaux de Campsas et Montbartier et du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la plateforme logistique départementale (SMEAPLD). Par ce contrat d'une durée de 30 ans, le SDE 82 délègue à GRDF la construction, l'exploitation et le développement de réseaux de distribution de gaz naturel, principalement sur la zone logistique de ces communes. Les tra-



vaux de construction du réseau de 6 km de long débuteront mi-2012 pour une mise en gaz prévue en 2013. GRDF y consacre un budget de 500 k€. Le SDE accorde une participation financière de 200 k€ au projet de raccordement afin d'assurer la rentabilité du projet. Cette participation sera prise en charge par le SMEAPLD au regard de l'article L5212-6 du CGCT et du transfert de la compétence d'aménagement de la plateforme par les communes concernées à celui-ci.

Globalement, les chiffres font apparaître une diminution du réseau de 870 m justifiée par des corrections effectuées pour la mise en concordance des patrimoines physique et financier. À noter aussi : le déclassement (dépose ou abandon dans le sous-sol) d'un mètre de canalisation dans le cadre des opérations de renouvellement/renforcement des réseaux sur la commune de Bressols.

LE PATRIMOINE FINANCIER

En 2011, le montant global du patrimoine concédé s'élève à 7 391,31 k€ en valeur nette (contre 7 445,64 k€ en 2010). Pour 70 %, il représente l'investissement du concessionnaire sur le réseau et, pour 30 %, l'investissement sur les branchements. Le Syndicat a par ailleurs demandé à GRDF d'actualiser les données erronées concernant les postes de détente. Sur l'exercice, le concessionnaire a investi sur le périmètre du contrat syndical à raison de 113 407 euros pour le développement des ouvrages (dont 70 422 euros sur le réseau et 42 984 euros sur les branchements).

Différentes régularisations concernant les dépenses réelles ou des ajustements de dépense ont été portées dans les comptes du concessionnaire pour une valeur de - 4 470 euros. Sur Labastide-Saint-Pierre, 9 516 euros ont été investis pour la réalisation de nouveaux branchements.

PATRIMOINE FINANCIER CONCESSION GAZ/K€ (2011)

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VNC	VALEUR DE REMPLACEMENT
Concession SDE 82	9 064,892	2 500,322	6 564,57	18 169,915
DSP Labastide-S'-Pierre	895,000	853,251	826,742	1 461,742
Total	9 959,892	3 353,573	7 391,312	19 631,657

La valeur de remplacement d'un ouvrage est égale à la valeur brute multipliée par un coefficient destiné à tenir compte de l'inflation : ce coefficient représente le surcoût lié au renouvellement d'un ouvrage par rapport au coût de sa valeur initiale.

LES USAGERS

Entre 2010 et 2011, le nombre de clients a sensiblement diminué (- 39). Cette diminution est notamment sensible

CONSOMMATION GLOBALE PAR TYPE DE CONTRAT D'ACHEMINEMENT (2010/2011)

TYPE	USAGE	NBRE CONTRATS		QUANTITÉ D'ÉNERGIE ACHEMINÉE (MWH)		RECETTES D'ACHEMINEMENT(K€)	
		2010	2011	2010	2011	2010	2011
T1 (<6MWh/an)	Cuisine	483	495	1 433	ICS	47	38
T2 (6 à 300MWh/an)	Chauffage et sanitaire	3 768	3 705	83 873	ICS	992	830
T3 (300 à 5 000MWh/an)	Profess.	40	52	28 064	ICS	w158	140
T4 (>6 000MWh/an)	Industriels	/	/	/	/	/	/
TP							
Total		4 291 425	113 370			1 197	1 008

au niveau des clients en tarif T2 (- 1,67 %). En revanche, le nombre de clients professionnels s'accroît de 30 % et celui des clients en tarif T1 de 2,48 %. Les recettes d'acheminement ont diminué de 16 %, ce qui peut s'expliquer par le temps relativement clément que le département a connu durant l'année 2011. Les prestations réalisées par l'opérateur à la demande des clients concernaient principalement des mises en service (498), des interventions pour impayés (100), des demandes de changement de fournisseur (23). On note une augmentation de demandes concernant des relevés ou vérification de comptage sans déplacement (25) ou avec déplacement (11).

LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES

N° d'urgence unique, 24h/24h et 7j/7j : 0800 47 33 33

Afin d'assurer la sécurité des ouvrages, 181 km ont fait l'objet d'une surveillance, soit en VSR soit à pied (contre 84 en 2010). 541 k€ (contre 343 k€ en 2010) ont été mobilisés pour l'entretien et la remise en état d'ouvrages.

LES DOMMAGES AUX OUVRAGES DE DISTRIBUTION

Le concessionnaire propose régulièrement des actions pour réduire significativement ces dommages. Il a initié un projet ambitieux concernant les schémas de vannage, visant à définir le nombre et le positionnement des vannes (ou robinet) sur le réseau pour, qu'en cas d'incident, l'alimentation en gaz puisse être rapidement interrompue. L'année 2011 a également été marquée par l'entrée en vigueur du décret « anti-endommagement », qui encadre plus strictement les opérations de travaux. À ce propos GRDF a rencontré les élus des communes raccordées au gaz naturel, afin de les sensibiliser aux dommages sur les ouvrages d'art et d'expliquer la gestion d'un incendie ou d'une explosion.

• Les appels de tiers

Sur l'exercice, les appels de tiers étaient au nombre de 129 (clients, pompiers, mairies, etc.) sur le périmètre du contrat syndical — pour 127 en 2010. Comme en 2010, la majorité (58 %) est liée à une demande de dépannage pour défaut d'alimentation. 54 demandes d'intervention de sécurité ont été effectuées suite à fuite ou odeur de gaz. 2 appels ont concerné des incendies ou explosions. À Labastide-Saint-Pierre, le nombre de demandes était de même niveau qu'en 2010, avec pour motif principal fuite ou odeur de gaz.

• Le recensement du nombre d'incidents

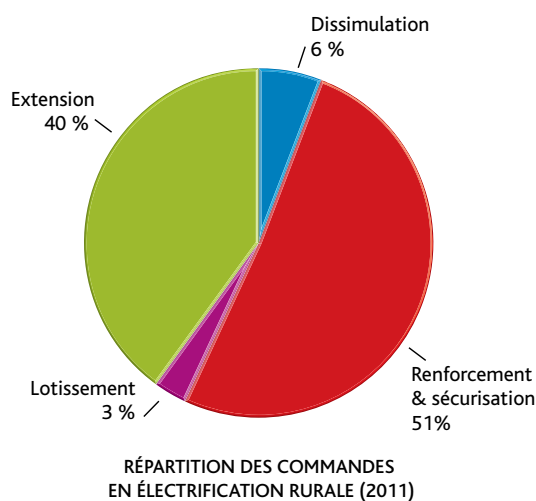
Selon les données fournies par le concessionnaire et pour les deux concessions contrôlées, 87 clients (contre 24 en 2010) ont subi une interruption de gaz naturel suite à incident. GRDF est intervenu dans un délai inférieur à 60 mn pour tous les appels concernant la sécurité. Les incidents ont été principalement constatés sur des branchements individuels ou collectifs — à l'origine de 80 % des incidents. En conséquence, l'opérateur a décidé d'orienter ses investissements sur le renouvellement des branchements.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

En 2011, 444 chantiers d'électrification rurale (renforcement, sécurisation, dissimulation et extension des réseaux) ont été commandés pour un montant total de 14 898 162 euros, soit 27,3 % d'augmentation par rapport à l'exercice précédent.

2.1.1 RÉPARTITION DES TRAVAUX PAR NATURE



2.1.1.1 > LES RENFORCEMENTS ET LA SÉCURISATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

Ce volet de travaux, de 10 354 246 euros, représente la part essentielle de la commande sur le réseau de distribution publique d'électricité en zone rurale. 227 chantiers de renforcement et de sécurisation des réseaux ont été engagés, soit 41 de plus qu'en 2010. Les opérations ont été hiérarchisées en fonction de la nature et de l'importance des manquements, identifiés grâce aux investigations réalisées par le Syndicat, soit directement, soit à l'appui de fichiers fournis par ERDF.

Sur cet exercice, le SDE s'était fixé pour objectif de réduire significativement le montant des restes à réaliser en travaux. Au-delà de l'impact financier, la consistance du réseau a été ainsi nettement améliorée. Le renforcement des réseaux a notamment porté sur la construction de 11,9 km de linéaire moyenne tension — dont 8,5 en souterrain. Sur le réseau basse tension, les opérations ont porté sur 13 postes haut de poteau et 55 postes au sol (dont 8 PAC) et sur un linéaire de 40,5 km en aérien et 20,8 km en souterrain. L'effort sur

l'enfouissement est resté soutenu. 62 km de réseau en aérien, essentiellement de faible ou très faible section, ont été déposés. L'exercice a également été marqué par la résorption de 26,2 km de fils nus vétustes ou exposés, principalement sur le réseau BT. Le réseau reconstruit compte 6,5 km en souterrain.

Contribuant à la fois à sécuriser les installations et à assurer la continuité de la fourniture, la modernisation du réseau engagée par le SDE se réalise notamment grâce au financement émanant du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE). Créé en 1936, cet outil s'est avéré très efficace. Toutefois, son statut a été remis en cause en fin 2011. Réunis en assemblée générale, les élus des collectivités adhérentes au SDE, ont exprimé leurs inquiétudes quant au maintien des dotations jusque-là accordées par le FACE, sachant que la qualité de la desserte en Tarn-et-Garonne doit encore être améliorée. En juin 2011, la conférence départementale d'inventaire des besoins pour les deux exercices suivants, réunie sous l'autorité du Préfet, a d'ailleurs confirmé le retard du département, en la matière, par rapport à la moyenne nationale. Une augmentation de 20 % des dotations sollicitées auprès du Fonds a été ainsi jugée nécessaire pour résorber les difficultés.

Depuis plusieurs années, le SDE et ERDF ont mis en œuvre une coordination des travaux qui permet d'optimiser les investissements réalisés pour la sécurisation des réseaux de distribution publique. Cette pratique est désormais confortée par une convention, officialisée en cours d'exercice 2011.

2.1.1.2 > LES LOTISSEMENTS

15 lotissements ont fait l'objet d'une opération de desserte en 2011. La demande communale — 4 projets contre 2 en 2010 — retrouve ainsi son niveau de 2008-2009. Sur le plan financier, les opérations recouvrent un montant de 104 423 euros, 5 fois supérieur à ce qu'il était en 2010. Afin, par ailleurs, de répondre au besoin des communes, le Comité syndical a décidé, par délibération du 1^{er} décembre, de faire bénéficier les lotissements communaux de la Part Couverte par le Tarif.

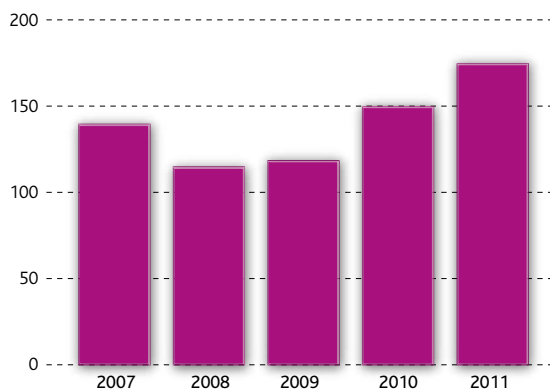
La PCT représente 37 % du coût des travaux. Elle sera déduite, en outre, de l'assiette de calcul de la participation demandée à la commune. Le SDE appelle une contribution communale de 20 % de l'assiette dans la limite de 30000 euros et de 100 % au-delà de ce plafond.

11 opérations ont été réalisées en lotissement privé, pour un montant global de 218649 euros branchements inclus.

2.1.1.3 > LES DISSIMULATIONS DE RÉSEAU

Les travaux d'amélioration esthétique ont concerné 26 sites, dont 3 en communes urbaines. Le montant global de la commande s'est élevé à 1951216 euros, soit une hausse de 10 % par rapport à l'exercice 2010.

2.1.1.4 > LES EXTENSIONS DE RÉSEAU



ÉVOLUTION DES COMMANDES D'EXTENSION

La reprise à la hausse amorcée depuis 2009 s'est confirmée. 176 dossiers ont été engagés en 2011, soit une progression de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Les commandes de raccordement sont réparties comme suit :

- > 40 en équipement public.
- > 45 en article 51.
- > 72 en équipement propre.
- > 8 PVR.
- > 11 raccordements selon l'article 332.8.

L'évolution à la hausse sur 2010-2011 est plus particulièrement liée à la croissance de la demande sur les équipements propres (72 contre 26). Corrélativement aux extensions de réseau, la commande globale des coupe-circuits a progressé. D'un montant de 92607 euros, elle est de 19 % supérieure à celle du précédent exercice.

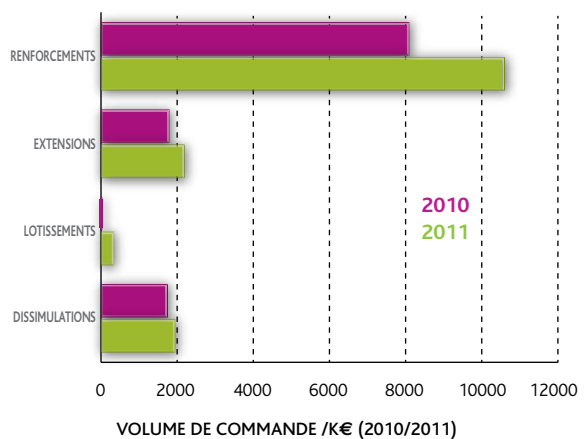
L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Sensiblement équivalent à celui de 2010, le nombre de dossiers instruits par le Syndicat s'est élevé à 2051, dont 637 permis de construire, 836 certificats d'urbanisme, 528 déclarations préalables, 50 permis d'aménager. Le délai moyen de réponse à la demande, voisin de celui de 2010, a été de 4,7 jours.

2.1.2 ÉVOLUTION DU VOLUME FINANCIER DES COMMANDES

Entre 2010 et 2011, le volume financier des commandes a fortement progressé. Cette évolution est significative de l'engagement du SDE en matière de renforcement et de sécurisation des réseaux (10354 contre 8098 k€).

Elle traduit aussi la capacité du Syndicat à répondre aux besoins des communes, tant pour la desserte de leurs propres lotissements que pour la maîtrise d'ouvrage en matière de desserte collective horizontale des lotissements privés.



2.1.3 DÉLAIS DE RÉALISATION

En 2011, la durée moyenne de réalisation des travaux — tous types de dossiers inclus — est de 245 jours. C'est 4 jours de moins qu'en 2010 et 39 jours de moins que sur la moyenne de la période 2000-2010. La progression en qualité du service est d'autant plus notable que, depuis une décennie, les procédures relatives à l'instruction des dossiers et aux opérations de travaux se sont multipliées et complexifiées.

Sur l'exercice, au-delà des missions administratives et comptables, les équipes du SDE ont procédé à 383 contrôles de chantiers, auxquels s'ajoutent les réceptions sur site pour chacun des ouvrages réalisés.

2.1.4 RECYLAGE DES SUPPORTS DÉPOSÉS

1183 supports en béton et 263 massifs ont été recyclés au cours de l'exercice. C'est deux fois plus qu'en 2009. L'entreprise BRL, titulaire du marché, a procédé à l'enlèvement de 367 unités sur les 5 sites conventionnés et de 1079 unités sur une soixantaine de sites épars.

Concrétisant l'engagement du SDE à préserver l'environnement, ces opérations ont mobilisé un financement de 41890 euros.

2.2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

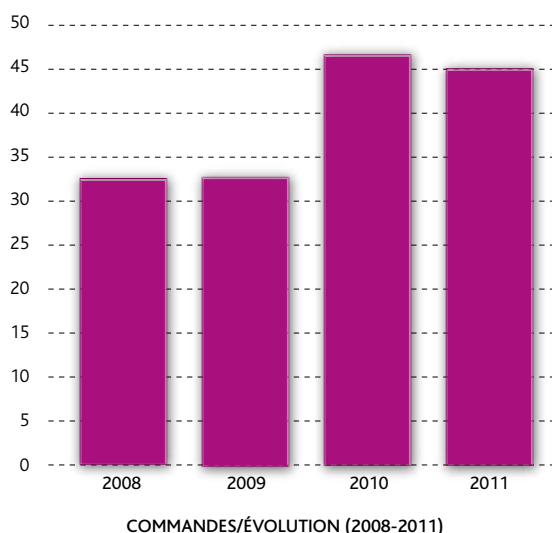
Aide financière, assistance technique... 2011 a vu de nombreuses communes bénéficier de l'appui du SDE en matière de création, rénovation et maintenance de leur éclairage public.

2.2.1 LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

2.2.1.1 > LES OPÉRATIONS SOUS MANDAT SDE

En 2010, 45 opérations de travaux sur le réseau d'éclairage public ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage SDE. Ce niveau de commande est stable par rapport à 2010. Le Syndicat est intervenu quasi-exclusivement à la demande de communes rurales, une seule opération ayant été réalisée pour le compte d'une commune urbaine, en l'occurrence couplée avec une dissimulation du réseau.

Pour près de deux tiers, les opérations étaient coordonnées avec des travaux d'électrification, concernant la dissimulation (17), le renforcement (10), l'extension PVR (1) et la desserte d'une zone artisanale (1). Les 16 autres opérations « isolées » ont porté sur la création ou la rénovation d'installations, indépendamment de l'aménagement des réseaux de distribution.



2.2.1.2 > LES SUBVENTIONS AUX COMMUNES

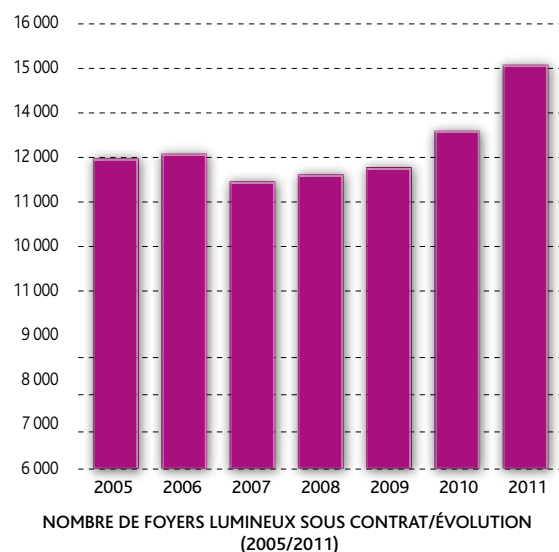
Une enveloppe globale de 340 568 euros de subvention a été allouée à 57 communes par le Syndicat pour la réalisation de travaux. Elle a financé, au total, 65 opérations. En effet, les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage syndicale et communale sont éligibles à subvention, à condition qu'elles soient réalisées dans les règles de l'art et, bien sûr, dans la limite des droits fixés par la délibération de 2005.

2.2.2 L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

2.2.2.1 > LE PARC SOUS CONTRAT DE MAINTENANCE SDE

L'exercice a vu également une hausse du nombre de contrats tripartite d'entretien des installations : 133 contre 126 en 2010. 15 029 foyers lumineux, soit 10,6 % de plus qu'en 2010, étaient ainsi pris en charge en fin d'exercice.

Depuis 2005, leur nombre a été en constante progression. En effet, le dispositif mis au point sous l'égide du SDE permet aux communes de bénéficier de prestations de qualité, dans un cadre contractuel clairement établi. Toutes celles dont le contrat arrivait à terme ont souhaité reconduire leur adhésion à ce dispositif et ont demandé au Syndicat de lancer une consultation auprès des électriciens pour trois nouvelles années. 37 contrats ont été renouvelés dans l'année, pour lesquels les services du Syndicat ont apporté leur soutien en matière de conseil et d'analyse des offres. Sur 16 prestataires titulaires de contrats, 4 d'entre eux détiennent 77 % des contrats et assurent la maintenance de 64 % du parc.



2.2.2.2 > SUBVENTIONS AUX COMMUNES

Les communes adhérentes au service d'entretien des installations d'éclairage public ont également reçu un appui financier du Syndicat, d'un montant global de 78 669 euros. La subvention, calculée sur une base de 5 euros par foyer lumineux et par an, est versée sur production des pièces justificatives mentionnées dans le contrat.

2.3 MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE

2011 a vu le SDE manifester fortement son soutien aux communes en ce domaine, par des initiatives visant à leur permettre de mener des études et à bénéficier plus largement des certificats d'économie d'énergie. Il leur apporte également un appui technique pour des études spécifiques concernant la thermographie des bâtiments ou encore l'installation de chaudières à bois.

2.3.1 LES CONSEILS D'ORIENTATION ÉNERGÉTIQUE

En ce domaine, la remise en cause par l'ADEME du dispositif d'aides à la réalisation des études énergétiques s'est soldée par l'arrêt du subventionnement des diagnostics énergétiques auparavant accordé dans le cadre du PRELUDE. Par délibération du 7 avril 2011, le Comité syndical a modifié les règles de financement des études, en portant le taux de subventionnement qu'il accorde aux communes à 85 %. Leur niveau de contribution globale demeure ainsi limité à 15 %.

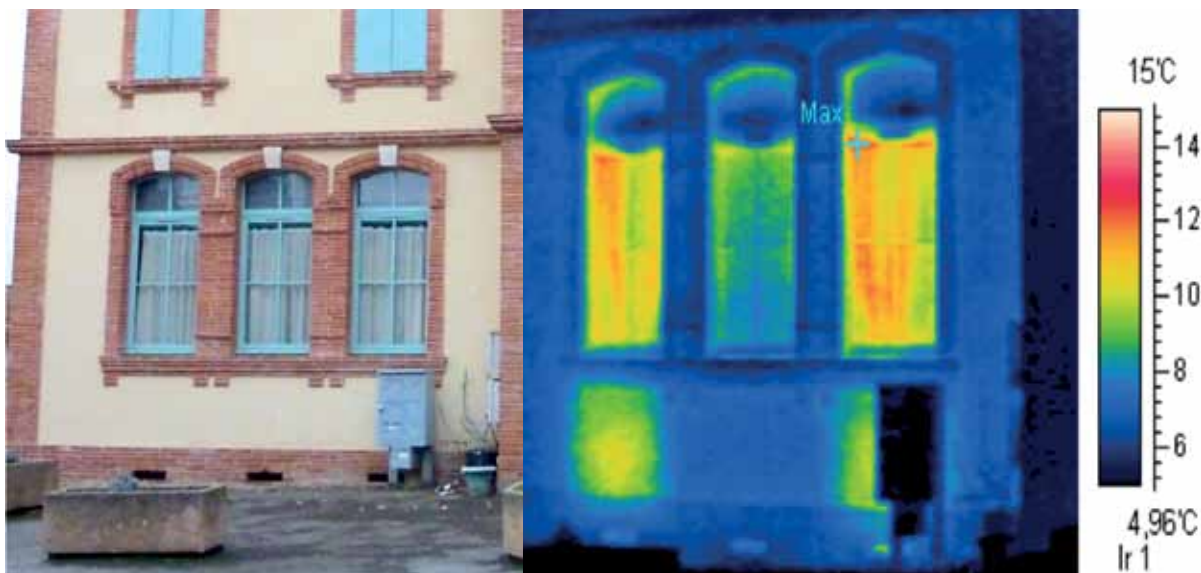
2.3.2 LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Deux délibérations du 1^{er} décembre 2011 ont renforcé l'engagement du SDE sur ce domaine. D'une part, l'assemblée délibérante a autorisé la vente de 3,417 GWhcumac à Amsterdam Capital Trading BV, pour un montant de 14 764 euros (hors taxes). D'autre part, le SDE a décidé d'élargir le périmètre de la gestion des CEE, jusque-là limité à l'éclairage public, à toutes les opérations standardisées, y compris le patrimoine bâti communal. Cette décision a fait suite aux

nouvelles exigences imposées pour l'obtention des certificats, rendant plus complexe le dépôt d'un dossier d'une commune pour son seul compte. Les communes peuvent ainsi établir avec le SDE une convention de transfert des CEE. La mise en œuvre du nouveau dispositif prévoit l'envoi d'un questionnaire aux communes afin d'identifier à la fois celles qui souhaitent y adhérer et les opérations éligibles pour l'année 2011.

2.3.3 THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

En 2011, 10 communes ont fait part au SDE de leur intérêt pour cet appui technique, aussi bien concernant des équipements publics que des logements. Rappelons que l'étude complémentaire de thermographie peut être demandée par toute commune ayant signé avec le Syndicat une convention MDE « étude globale sur les bâtiments communaux et l'éclairage public ». En pratique, il s'agit au moyen d'une caméra thermique, d'identifier des défauts tels que malfaçons, ponts thermiques, infiltrations d'air qui ne sont pas visibles à l'œil nu mais limitent la performance énergétique des bâtiments. Les campagnes de mesure sont réalisées par les équipes du SDE sur la saison de chauffe.



Diagnostic thermographique : visualisation de l'emplacement des radiateurs en allège des menuiseries. Les déperditions sont accentuées en ces points.

2.3.4 ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ DE CHAUFFERIE AU BOIS

Dans le cadre de la convention MDE « étude globale sur les bâtiments communaux et l'éclairage public », le SDE propose des études d'opportunité concernant l'implantation d'une chaufferie au bois. À partir de critères tels que niveaux de consommation, linéaire du réseau de chaleur, type de combustible, technologie de chaudière, il est possible d'apprécier l'intérêt d'une telle solution.

La commune de Labastide-Saint-Pierre, suite à une étude d'opportunité, a ainsi décidé d'installer une chaudière bois et un réseau de chaleur desservant plusieurs équipements publics (mairie, groupe scolaire, médiathèque). 2 580 m² de surface seront ainsi chauffés au bois (73 %) et au gaz naturel (27 %).



2.4 COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

2011 a confirmé le rôle du Syndicat en matière de communications électroniques, en tant à la fois que maître d'ouvrage d'opérations de travaux coordonnés réseaux électrique/téléphonique et, concernant les technologies numériques, dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Tarn-et-Garonne.

2.4.1 OPÉRATIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SDE

2.4.1.1 > LES RÉALISATIONS COORDONNÉES

2011 a été la première année de plein exercice de maîtrise d'ouvrage du Syndicat pour la réalisation des travaux sur le réseau téléphonique. Cette mission s'inscrit dans la continuité du protocole signé en 2005 avec l'opérateur France Télécom et de l'acceptation de mutualisation de la Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par le Comité syndical de 2010. 43 opérations coordonnées de dissimulation des réseaux téléphoniques liées à l'électrification rurale ont été initiées par le SDE sur l'exercice : 23 ont porté sur des travaux de renforcement ; 20 sur des travaux d'esthétique.



2.4.1.2 > LE PARTENARIAT AVEC FRANCE TÉLÉCOM

Le partenariat avec France Télécom a été conforté grâce à la signature d'un avenant à la convention-cadre liant l'opé-

rateur et le Syndicat. Aux termes de cet avenant, France Télécom s'engage à reverser à la collectivité 20 % du coût des travaux de terrassement hors réfection. Les moyens mobilisés pour les réseaux de télécommunications se trouvent ainsi accrus.

2.4.2 SDTAN

L'exercice a également été marqué par le lancement de l'étude du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Tarn-et-Garonne (SDTAN). Le Syndicat, maître d'ouvrage et financeur, en a assuré le suivi en co-pilotage avec le Département. Après que le SDE se soit officiellement déclaré, en février, auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), le cabinet lyonnais Ceris Consulting a été retenu pour en assurer la mise en œuvre. Les différentes étapes ont été soumises à validation du Comité de pilotage ou du Comité de suivi technique. Fin 2001, les élus de Tarn-et-Garonne ont été réunis en séminaire d'information et de sensibilisation.

Rappelons que le Schéma directeur doit permettre d'élaborer une stratégie d'aménagement numérique dont la mise en œuvre devrait être assurée par le Conseil général, désormais dépositaire du SDTAN auprès de l'ARCEP, avec les Communautés de communes.

2.5 BILAN FINANCIER

2011 a vu globalement les recettes du SDE progresser. De la sorte, le Syndicat a fortement accru ses investissements par rapport à l'exercice précédent. Le FACE reste le principal financeur : sa mobilisation a été essentielle en matière de travaux d'électrification rurale.

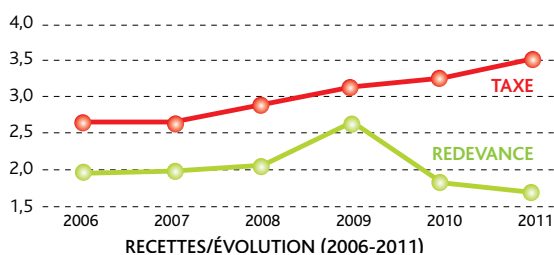
2.5.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles s'établissent à 6,17 millions d'euros, soit une augmentation de 5,83 % par rapport à l'exercice précédent. Elles proviennent essentiellement de la redevance de concession (1,689 million d'euros) et de la taxe perçue sur l'électricité consommée (3,510 millions d'euros).

- Le montant de la première est sensiblement inférieur à ceux des exercices précédents en raison de l'exclusion des extensions de l'assiette de calcul depuis 2010 et de la création, en substitution, du dispositif de la Part Couverte par le Tarif.

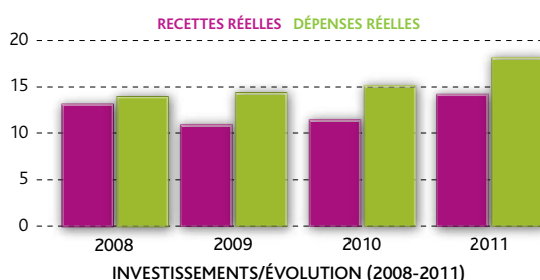
- Le montant de la seconde est supérieur de 7,3 % à celui du précédent exercice. Suite à la loi NOME, en effet, il a été institué une taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) remplaçant l'ancienne taxe d'électricité. L'assiette de calcul de la TLCFE est basée à la fois sur : le volume d'électricité consommé par les usagers, l'application de tarifs de référence (par rapport au motif de consommation et à la puissance souscrite) et un coefficient multiplicateur actualisé chaque année par la collectivité bénéficiaire de la taxe.

Les dépenses réelles, s'établissent à 1,57 million d'euros. Elles sont en augmentation de 9,02 % par rapport à l'exercice précédent.



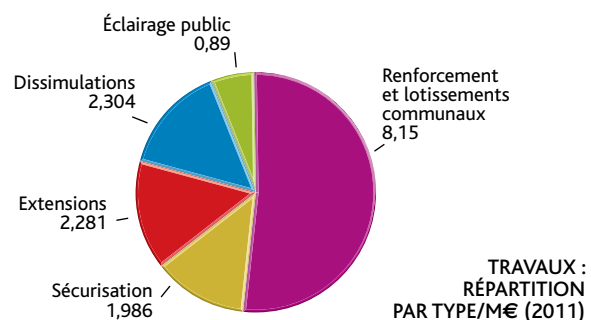
2.5.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles se situent à hauteur de 13,62 millions d'euros. Elles sont de 18,43 % supérieures à celles de 2010. Les dépenses réelles progressent également par rapport à 2010 (+19,70 %) et s'élèvent à 18,11 millions d'euros.



2.5.3 RÉALISATION DE TRAVAUX

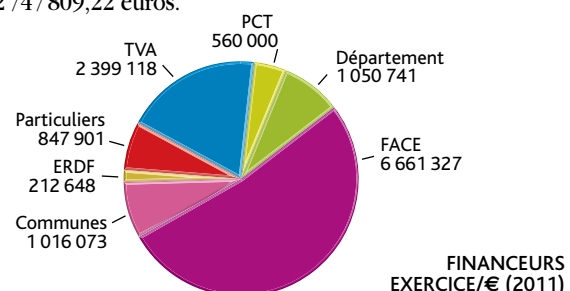
En 2011, 17,10 millions d'euros de travaux ont été réalisés sur les réseaux d'électrification rurale et d'éclairage public, avec un effort particulier en matière de dissimulation, extension et sécurisation. En croissance de plus de 20 % par rapport à l'exercice précédent, cette enveloppe souligne l'effort poursuivi d'investissement du SDE en faveur de la sécurité, continuité et qualité du service.



Le SDE a traité au total 1710 factures émises par les entreprises titulaires des marchés de travaux, sous un délai moyen de 10 jours entre la réception au SDE et le mandatement. La procédure de pénalité prévue à l'encontre des entreprises pour non-respect des termes du marché a été activée à 32 reprises, en lien avec la production de facture hors délai (26), des retards d'études (4) ou de travaux (2). Le montant correspondant demeure limité (1 896 euros). Il n'en atteste pas moins de la rigueur dont le Syndicat fait preuve en matière de gestion financière.

2.5.4 L'APPORT DES FINANCEURS

Pour assurer ses missions, le SDE reçoit l'appui de financeurs, au premier rang desquels le FACE. En 2011, sa contribution était de 6 661 327,11 euros. À travers trois programmes (FACE AB, FACE S et FACE C), le Fonds apporte 65 % du financement des travaux d'électrification rurale. Au total, les appels de fonds émis par le SDE auprès des financeurs ont été de 12 747 809,22 euros.



2.6 BILAN SOCIAL

L'effectif du SDE était de 27 agents en 2011. L'exercice a notamment été marqué par le début de la construction des nouveaux locaux du Syndicat. Le dialogue entre Syndicat, élus et usagers du secteur de l'Énergie a été très nourri.

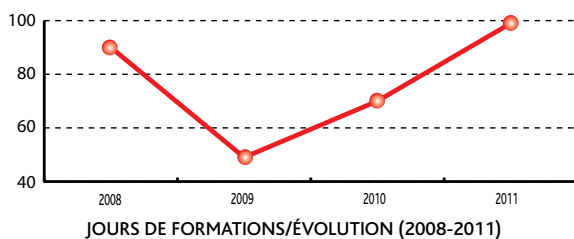
2.6.1 LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

2.6.1.1 > LES EFFECTIFS

Sur les 27 agents en poste, 17 sont affectés au Services administratif, juridique et informatique et 10 à la Cellule technique. 4 agents ont bénéficié d'une promotion interne. 17 agents sont des agents de catégorie C, 4 en catégorie B, 6 en catégorie A. Un mouvement de personnel a été enregistré sur le poste de chargé d'affaires MDE.

2.6.1.2 > FORMATION, CONGÉS

Les agents ont bénéficié de 99 jours de formation (contre 70 en 2010). Les absences ont été motivées notamment par des arrêts maladie (163 jours), des congés de maternité (2) et de paternité (2).



2.6.1.3 > LES PRESTATIONS SOCIALES

La prestation chèque-déjeuner a été financée par le SDE à hauteur de 31 200 euros, soit 12,9 % de plus qu'en 2010. Les agents ont bénéficié, en outre, des prestations proposées par le Comité national d'action sociale, auquel le SDE a versé une cotisation de 6 209 euros, en progression de 10 % par rapport à 2010.

2.6.1.4 > LES LOCAUX

En avril 2011, le projet de construction du nouveau siège (avenue de l'Europe, zone Albasud, Montauban) est entré en phase opérationnelle. C'est le cabinet W-Architectures qui est le maître d'œuvre du projet, pour lequel le SDE a également



bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de la Semateg. 580 837 euros, toutes prestations confondues, ont été affectés à cette opération sur l'exercice. La pose de la première pierre a eu lieu le 7 juillet.

2.6.2 LES ELUS

2.6.2.1 > LES DÉLIBÉRATIONS

• Comité syndical

27 délibérations ont été prises par le Comité syndical au cours des réunions des 30 mars, 29 septembre et 1^{er} décembre.

• Bureau syndical

À la faveur de 3 réunions, le Bureau syndical a adopté 4 délibérations, notamment celle fixant les programmes de travaux de dissimulation des réseaux, à l'issue d'un arbitrage toujours difficile. Le 7 juillet, il a assisté à la pose de la première pierre du nouveau siège.

2.6.2.2 > LES INSTANCES CONSULTATIVES

• Commission des finances

La Commission s'est réunie suivant la fréquence habituelle et, en particulier, pour préparer les dossiers budgétaires (début d'année) et les deux décisions modificatives au budget 2011.

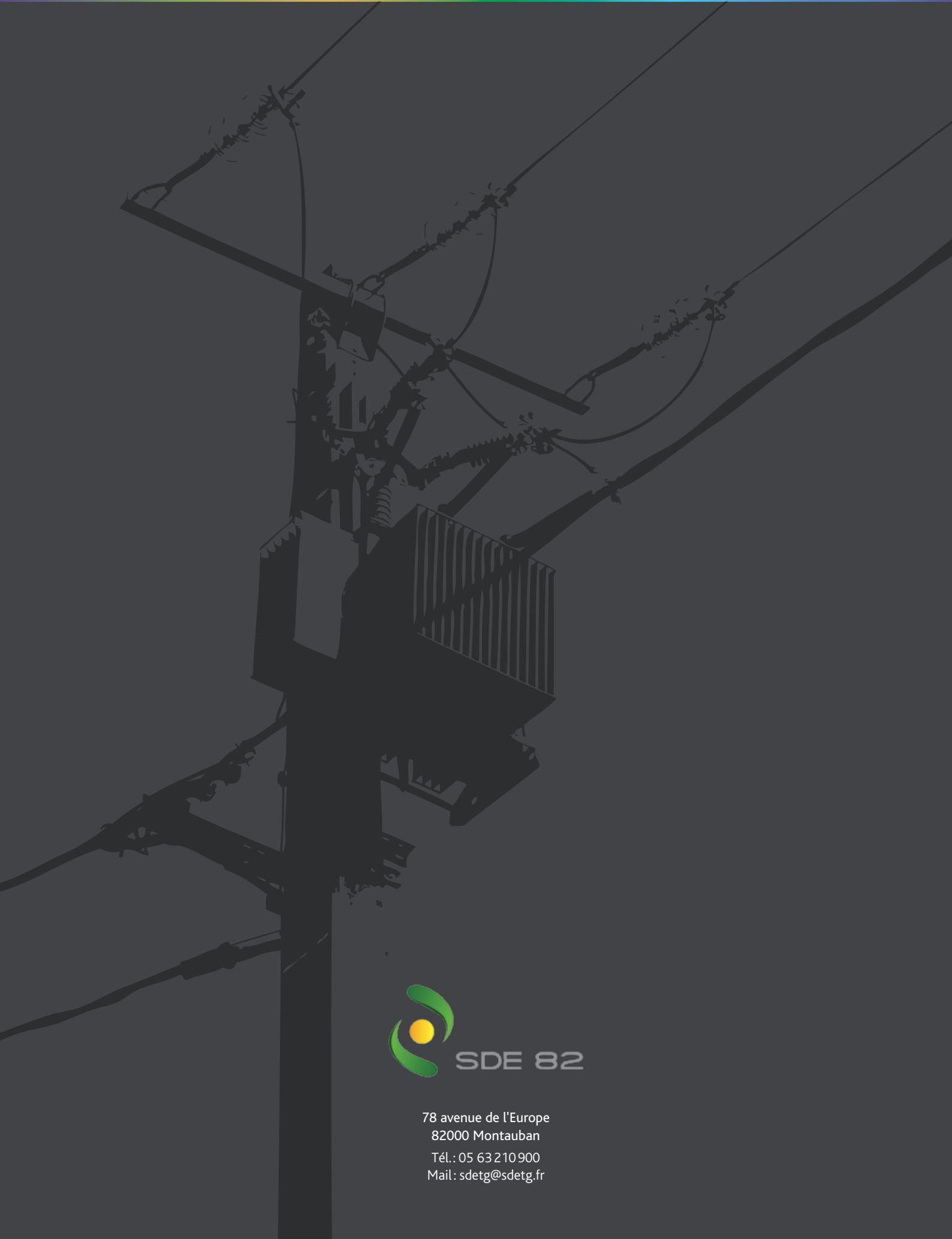
• Commission consultative

Dans le cadre de la Commission Consultative pour les Services Publics Locaux, le SDE a notamment accueilli Delphine Fillipa (représentante du Médiateur national de l'énergie) et Violaine Lanneau (chef du service Consommation de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Suivie avec beaucoup d'intérêt, leur intervention a permis aux associations de consommateurs et délégués des communes de s'informer précisément de l'évolution du droit des usagers du service public de fourniture d'énergie.

• Comités Consultatifs Locaux



13 réunions ont par ailleurs été organisées, dans le courant du deuxième trimestre, dans le cadre des Comités Consultatifs Locaux. Ces réunions sont appréciées pour la mise en commun de l'information et les échanges qu'elles permettent autour de service public de l'énergie, des attentes des administrés et des élus.



78 avenue de l'Europe
82000 Montauban
Tél. : 05 63 210 900
Mail : sdetg@sdetg.fr